

## RÈGLEMENT DU JEU GRAPPIN RUNBOX

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par la société RUNBOX au capital de 5 000,00 €, immatriculée sous le numéro 910 563 972 B 910 563 972 dont le siège social est situé 68 B, rue de la colline 97400 Saint-Denis - La Réunion.

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci.

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu.

### ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « **GRAPPIN RUNBOX** » ;

« **Participant** », « **Joueur** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 du présent Règlement et qui participe au Jeu ;

« **Site** » : site internet accessible à l'adresse URL suivante :

<https://big-game.re/accueil-runbox/>

« **Société organisatrice** » ou « **Organisateur** » ou « **nous** » : la société **RUNBOX**

### ARTICLE 2 : DURÉE

Le Jeu se déroulera du **09 décembre au 23 décembre 2022**. Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via <https://big-game.re/accueil-runbox/>

### ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

La participation au Jeu est sans obligation d'achat et gratuite (excepté pour les frais de participation et de connexion qui restent à la charge du participant), et ouverte à toute personne physique inscrite sur Facebook résidant à La Réunion, à l'exception des employés de la Société Organisatrice et des sociétés ayant participé directement ou indirectement à la préparation du Jeu et des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins.

Seules les personnes majeures peuvent participer. Nous pourrions vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif.

La participation au Jeu est limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique).

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent bien aux conditions de participation et, à défaut, de les disqualifier.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, les conditions d'utilisation du Site et des règles de déontologie en vigueur sur Internet.

Il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, géré, ni sponsorisé par Facebook et que le Participant ne fournira d'informations qu'à l'Organisateur et non à Facebook.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu s'effectue uniquement via le Site (<https://big-game.re/accueil-runbox/>). Vous devez donc obligatoirement disposer d'un compte Facebook (soumis aux conditions d'utilisation du site Facebook, accessible à l'adresse url suivante <http://www.facebook.com/policies>).

Toute connexion ou transmission de données effectuée à partir du compte du Participant sera réputée avoir été effectuée par la personne inscrite pour ce compte.

Pour participer au Jeu, les utilisateurs doivent :

#### **Lire la consigne postée sur la page : Runbox**

Le Participant doit utiliser l'un des supports suivant pour répondre :

- Son téléphone portable,
- Son ordinateur,
- Sa tablette.

Se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://big-game.re/accueil-runbox/>

- Se rendre sur le post Grappin Runbox présent sur le site et essayer d'attraper une box Runbox.
- Si vous avez :
  - gagné, vous gagnez la possibilité de faire partie de la sélection des gagnants.
  - perdu, vous recevez un message indiquant que vous avez perdu. Vous pouvez rejouer.
- Le joueur peut partager le post et y inviter ses amis.

La réponse envoyée par messagerie privée ou sur le mur de la fanpage Runbox ne sera pas acceptée pour la participation au tirage au sort.

Pas de participation sans réponse.

A l'issue du Jeu, la Société Organisatrice organisera un tirage au sort parmi les Participants ayant participé au jeu grappin Runbox et ayant réussi à attraper une Runbox à l'aide du grappin.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aura triché sera de plein droit déchu de tout lot.

#### **ARTICLE 5 : DESCRIPTION DES LOTS**

Le Jeu est doté des lots suivants :

- RUNBOX **Sortir à la Réunion 29€** (Quantité à gagner 14)
- RUNBOX **Famille 69€** (Quantité à gagner 1)

## **ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS**

Les gagnants seront choisis à la fin du jeu soit le **23 décembre 2022**.

La Société Organisatrice informera le gagnant de son gain via une réponse à son commentaire dans les **24h ou 48h selon le jour**. Le gagnant devra communiquer à la Société organisatrice ses coordonnées (nom, prénoms, adresse postale, adresse e-mail), par message privé dans un délai de 7 jours à compter du jour où la Société Organisatrice les aura informés de leur qualité de gagnant.

La Société Organisatrice remettra le lot aux gagnants dans un délai de 20 jours à compter du jour où le gagnant a communiqué à la Société Organisatrice ses coordonnées. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable du retard de la remise d'un lot qui ne serait pas de son fait.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement, et/ou dans les délais impartis, ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

Si pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice les gagnants ne pouvaient pas profiter de leur dotation, celle-ci serait définitivement perdue et ne serait pas réattribuée.

## **ARTICLE 7 : AUTORISATIONS**

Le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son nom, prénom et, le cas échéant, le commentaire posté dans le cadre du Jeu, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, pendant une durée d'un an, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le(s) lot(s) gagné(s).

## **ARTICLE 8 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La participation au Jeu implique la collecte et le traitement des données personnelles des Participants.

Le traitement a pour base légale le consentement des Participants.

Ces données sont les suivantes : Nom et prénom mail et numéro de téléphone pour les Participants au Jeu.

Les données personnelles ainsi collectées sont traitées par la Société Organisatrice, en tant que responsable du traitement. Ces données ne sont conservées et utilisées qu'aux seules fins d'organisation du Jeu.

Ces données seront conservées uniquement pendant 1 an à compter de la fin du Jeu, pour les seuls besoins du Jeu et notamment de l'attribution du lot aux gagnants. Ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins.

A l'issue de la durée de conservation susvisée, la Société Organisatrice procédera à l'effacement définitif des données encore en sa possession.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite (Loi Informatique et Libertés) et au règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition, de portabilité, de mise à jour lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes et de suppression des données les concernant.

Les Participants disposent enfin du droit de définir des directives définissant la manière dont ils entendent que soient exercés, après leur décès, ces droits. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport à l'adresse suivante :

## **RUNBOX**

68 B, rue de la colline  
97400 Saint-Denis - La Réunion

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu devront renoncer à leur participation.

Les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que la Société Organisatrice ait obtenu votre accord exprès préalable, à cet effet ».

### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ**

Nous ne pourrions en aucun cas être tenu Responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux, dommages résultant de l'utilisation des lots par les gagnants ou de tout vice ou défaut affectant les lots ...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. En cas de survenance de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

### **ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement et fera l'objet d'une annonce sur le Site.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

**ARTICLE 11 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est disponible et téléchargeable dans le post publié sur le Site, par la Société Organisatrice, qui décrit les modalités du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

**RUNBOX**

68 B, rue de la colline

97400 Saint-Denis - La Réunion